

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 NOVEMBRE 2020

L'An Deux Mil Vingt, le 25 Novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence d'Isabelle DEPEIGE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Isabelle DEPEIGE ; M Daniel DEJARIGE ; Mme Sylvie ROLLIN ; M Nicolas LEROUX ; M Jean-Manuel SALGUERO-HERNANDEZ ;

Mme Céline FOUCHET ; M Vincent FOURIGNON ; Mme Adeline LEROUX

VISIOCONFERENCE : Mme Clémence MARTIN ; M Jean-François PALLEAUX

ETAIT ABSENTE : Mme Anny LAFAURE ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie ROLLIN

Date de la convocation : 12 Novembre 2020

1/ - Validation du PV du dernier CM (14 /10/20) :

Il est validé à l'unanimité.

2/ Convention DRAC

Conformément à la dernière réunion courant octobre avec les services de la DRAC, il y a lieu de signer une convention d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) entre la DRAC et la commune du Moutier d'Ahun. Cette convention permettra aux services de la DRAC de nous accompagner dans la constitution du projet de restauration de l'église à titre gracieux.

Une délibération est nécessaire pour autoriser le Maire à signer cette convention.

Décision votée à l'unanimité des membres présents

3/ Amende de police

Suite à la réunion cantonale en date du 14/10/20, Mme le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le tableau de répartition de la dotation cantonale 2019 relative au produit des amendes de police.

La commune du Moutier d'Ahun est concernée pour un achat de panneau de signalisation de 49,88 € (taux : 55,96%), notre dotation s'élève à 28€.

Une délibération est nécessaire afin d'autoriser le Maire à recevoir cette somme.

Décision votée à l'unanimité des membres présents

4/ Indemnités kilométriques agent technique

Benoît DULERY, l'agent technique effectuant le remplacement de Dominique FAURE (en arrêt) utilise sa voiture personnelle pour effectuer ses missions sur l'ensemble de la commune.

Auparavant, les employés de la commune bénéficiaient de bons de gasoil qu'ils utilisaient pour leurs véhicules personnels, ce système ne permet pas une visibilité claire sur les dépenses et ne semblent pas toujours « juste ».

Mme le Maire propose d'appliquer l'indemnité kilométrique conformément au barème du Centre de Gestion qui tient compte de la puissance du véhicule personnel de l'agent et des kilomètres réellement réalisés. Pour ce faire, un tableau Excel a été remis à l'agent afin qu'il note ses kilomètres journaliers. Ce tableau sera remis à la secrétaire qui établira le décompte du mois, la somme calculée sera versée à l'agent par virement le mois qui suit les frais.

L'achat d'un véhicule communal a été évoqué pendant la réunion, cette solution sera étudiée ultérieurement lors d'un prochain Conseil Municipal, en exposant, après étude, les intérêts et coûts de cette éventualité.

Décision votée à l'unanimité des membres présents

5/ Entretien platane près du pont

Lors d'un gros « coup de vent » dû au passage de la tempête « Barbara », des branches du platane au bout du pont sont tombées, la route était barrée.

Mme le Maire ne cache pas son inquiétude sur la sécurité de cet arbre dit « remarquable ».

L'entreprise QUEHEN de Pionnat est venue sur place afin d'établir un devis d'entretien. Lors de son passage, il a été aussi question du « frêne » au bord du pont qui a détruit une voiture sans faire de blessés cet été. Pour cet arbre, l'entreprise a suggéré un abattage, en expliquant que l'élagage va amener à le blesser et le fragiliser davantage. De plus, l'entreprise mentionne que ses racines passent sous le pont et risquent de modifier la structure de l'édifice.

L'entreprise a également établi un devis pour l'entretien des platanes de la place de la mairie. Mme le Maire précise que l'urgence n'est peut-être pas sur ces platanes.

Il est important de rappeler que ces devis et éventuellement travaux feront l'objet d'avis auprès de M. Chevalier (ABF), il a été tenu au courant par Mme le Maire.

Le Conseil Municipal n'a pas souhaité prendre de décision par rapport aux devis de l'entreprise Quehen et souhaite demander des devis à plusieurs entreprises. La majorité des membres du conseil municipal souhaitent élaguer le frêne sans l'abattre, si cela est possible.

Des devis pour l'élagage des deux arbres seront demandés à l'entreprise Quehen ainsi qu'à quatre autres entreprises et ce point sera reporté au prochain Conseil Municipal.

6/ Décoration de Noël

Le marché de Noël initialement prévu le 03/12/20 est annulé.

Lors de la commission « communication » du 06/11/20, a été abordé ce sujet.

Mme Laplagne de Marzan a soumis une idée de décorer naturellement, avec du bois peint et du feuillage. Des décorations restent au Presbytère, il faudra faire le point de ce que l'on a.

Il a été décidé de laisser la main à Mme Laplagne pour les décorations de Noël, et de voir pour installer un arbre de Noël.

7/ Surpopulation de chats

Le 12/11/20 dernier, Mme Giraud du Bourg est venue en mairie, très en colère. Il y a trop de chats qui divaguent dans le bourg, 5 petits chats sont encore nés. Tout ceci lui pose un problème car son chien mange les crottes de chat et il vomit, elle est donc obligée, tous les matins, avant de le faire sortir, de les ramasser devant chez elle.

M. Simonnet, du Bourg est venu apporter son aide et nous a informé qu'il a fait stériliser 5 chats dont il s'occupe mais ne lui appartiennent pas. Mme Hocquaux du Bourg a fait la même démarche.

Solution 1 :

L'école de chat et l'association 30 millions d'amis ont été consultés.

Une capture de chats pourrait être organisée afin de stériliser ces chats et les relâcher en présence d'un vétérinaire. Le coût de cette prestation est en fonction du nombre de chat à stériliser. L'association 30 millions d'amis participerait financièrement.

Solution 2 :

Un mot de la municipalité adressé aux habitants rappelant qu'il est interdit de nourrir les chats errants sur la voie publique.

La Solution n°2 a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

8/ Critères des bénéficiaires des colis de fin d'année

La commission « communication » du 06/11/20, a été abordé ce sujet.

Auparavant, les personnes de plus de 70 ans inscrites sur les listes électorales recevaient un colis alimentaire.

Cette année la liste des bénéficiaires de + de 70 ans comptabilise 47 personnes. (Ces personnes sont toutes inscrites sur la liste électorale).

Des échanges ont eu lieu entre les conseillers pour établir les critères d'attribution cette année, le fait d'être présent sur la commune au moins 3 mois dans l'année a été soulevé, le fait aussi que certains habitants de plus de 70ans non inscrit sur la liste électorale puissent en bénéficier.

Le Conseil Municipal décide que toutes les personnes de plus de 70 ans auront donc un colis de Noël, résidant ou non la commune, inscrit ou non sur la liste électorale.

9 / Questions Diverses

Compte tenu de l'impossibilité de réunir les personnes de la commune pour les vœux du nouvel an, la commission « communication » propose d'envoyer une carte de vœux à tous les habitants. Un devis a été demandé à la papeterie artisanale, nouvellement installée à Puyberaud. 198€ pour 110 cartes ; 132€ pour 110 marque-pages.

L'idée des marque-pages n'est pas retenue.

Cette action permettra aux habitants de savoir ce qui se fabrique sur leur commune et ainsi donner un coup du pouce et pub à cette nouvelle entreprise.

Le devis de 198 € des cartes de vœux est adopté à l'unanimité.

Consommation éclairage public du bourg cet été : « rester allumer plusieurs nuits »

Mme le Maire s'était engagée à demander un dédommagement à Enédis, pour ce faire, il fallait attendre les factures.

Factures de juin : 595.78€ ; août : 492.13€ ; octobre : 530.68€

Compte tenu de la non surfacturation, Enédis ne sera pas relancé à condition qu'il s'agisse des chiffres de consommation et non d'une estimation des années antérieurs. Cette information sera vérifiée et indiquée ultérieurement.

Fin de la séance : 23H30